

## Les associations de rédacteurs

# Pour vaincre l'isolement

par Francine Sylvain

**Le rédacteur professionnel, pigiste par surcroît, exerce sa profession souvent seul. Il connaît le problème de l'isolement. Il sait la bataille à livrer pour prendre sa place. Cependant, même s'il fait solo, des gens, des groupes sont là pour lui apporter soutien.**

Dans nos régions, d'un bout à l'autre du Canada et même partout dans le monde, des spécialistes de la langue se sont regroupés en associations. Chacune de ces associations a ses objectifs propres, ses particularités, mais elles ont toutes la même vocation : réunir des gens qui partagent le même goût pour la rédaction et souvent le même travail de rédacteur, promouvoir la qualité de la langue et répondre aux besoins des membres.

L'Association des spécialistes de la langue (ASL) a pignon sur rue au Saguenay-Lac-Saint-Jean, et l'Abitibi-Témiscamingue accueille le Regroupement des spécialistes de la langue (RSLAT). Ces associations sont formées de traducteurs, de réviseurs et de rédacteurs qui travaillent pour la plupart comme pigistes. « C'est la conviction d'un réel besoin de sous-traitance linguistique qui a poussé les membres fondateurs à créer de tels regroupements », déclare M<sup>me</sup> Margaret Vien, responsable régionale de l'Office de la langue française (OLF) et membre du conseil d'administration de l'ASL du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

L'ASL du Saguenay-Lac-Saint-Jean est née du *Colloque sur les industries de la langue*, organisé par l'OLF en 1991. Il ne faut donc pas s'étonner que l'ASL et l'OLF soient devenus partenaires dans cette aventure. L'ASL du Saguenay-Lac-Saint-Jean a son

propre conseil d'administration, son code de déontologie et son répertoire, dans lequel sont inscrits les coordonnées et la spécialité de chacun des membres. Qui peut en faire partie ? « Pour devenir membre, il faut pouvoir faire état d'une certaine expérience. Nous ne soumettons pas les candidats à des examens, mais nous leur demandons de nous fournir des textes qu'ils ont traduits, rédigés ou révisés. Et un comité de sélection examine chaque candidature », explique M<sup>me</sup> Vien.

Les objectifs de cette association ? Entre autres, développer un secteur d'activité économique encore méconnu, faire connaître les différents services de sous-traitance linguistique dans la région et uniformiser, par spécialité, les honoraires ou tarifs des pigistes. « Dans le domaine de la sous-traitance linguistique, les besoins sont criants, n'hésite pas à affirmer M<sup>me</sup> Vien. Mais ce n'est pas tout de se réunir et d'être compétents : encore faut-il que nos clients éventuels perçoivent nos services comme essentiels et non comme un luxe dont on peut se passer. »

### Une société de qualité

La Société québécoise de rédaction professionnelle (SQRP) est en plein essor. Créée en 1993, elle regroupe aujourd'hui une soixantaine de rédacteurs québécois. Son bureau est situé à Roxboro. La SQRP, tout comme l'ASL, se distingue des autres associations par sa forte proportion de membres francophones.

Mais n'entre pas dans cette association qui veut. Ses critères d'admission ? Le candidat doit d'abord fournir un dossier complet constitué de son curriculum vitae, d'une copie

de ses diplômes, d'attestations d'employeurs ou de clients ainsi que d'exemplaires de travaux. Ensuite, il doit subir un examen d'agrément.

D'une durée de trois heures, cet examen comprend trois volets axés respectivement sur la compétence linguistique, l'aide à la rédaction – révision d'un textes présentant des lacunes d'organisation et de composition – et la rédaction proprement dite. Dans cette dernière partie, la plus importante et la plus exigeante, le candidat reçoit un mandat de rédaction. Ses capacités en recherche, en synthèse, en réécriture et en structure sont mises à l'épreuve. L'examen a lieu chaque année au mois de février. Le taux de réussite ? En moyenne 50 %.

Mais pourquoi une telle rigueur ? La mission de la SQRP est de promouvoir la qualité de la rédaction. « Nous offrons un service de référence pour les employeurs qui cherchent des rédacteurs agréés, explique M. Jean-Gabriel Malhamé, vice-président à la SQRP. Ce service est une des raisons pour lesquelles nous devons être en mesure d'attester, notamment par l'examen d'agrément, la compétence des personnes que nous recommandons. » Lorsqu'ils ont passé leur examen, les membres de la SQRP n'hésitent pas à joindre leur diplôme de rédacteur agréé à leur curriculum vitae.

Les membres de la Société se rencontrent quatre ou cinq fois par année. Au programme : période d'information, table ronde, causerie avec des conférenciers, tels Aurel Ramat ou Marie-Éva de Villers. La SQRP organise des démonstrations de logiciels utiles en rédaction – *Grand Dictionnaire terminologique* de l'OLF, correcteur orthographique et grammatical *Antidote*, logiciel d'aide à la rédaction *MODULE* – de même que des rencontres sociales.

Une équipe a pour responsabilité la préparation de l'examen d'agrément tandis que d'autres comités sont créés pour répondre à des besoins ponctuels. Le bulletin *SQRIPT* assure la liaison entre la Société et ses membres. La liste des membres est publique et permet à ces derniers de se faire connaître.

La préoccupation à court terme de cette jeune société est de mieux faire connaître les rédacteurs qu'elle a agréés et de développer des services pour ses membres et les clients.

### Le Canada (anglais) à nos portes

Alors que la SQRP limite son champ d'activité au Québec, l'Association canadienne des réviseurs (ACR) ouvre ses portes au Canada tout entier. Cependant, peu de francophones en font partie. Des quelque 1000 membres répartis à travers le pays, une cinquantaine sont francophones. Ils se regroupent dans la section Québec/Région de l'Atlantique, qui compte une centaine de membres, dont 70 à Montréal.

« De prime abord, on peut croire que c'est une association presque exclusivement anglophone qui n'offre pas beaucoup de place à des francophones, avoue M<sup>me</sup> Roseline Desforges, membre du conseil d'administration. Mais si on passe outre à cette première impression, on se dit que tout est encore à faire et qu'il y a là une chance de se créer une association à la mesure de ses attentes. »

Qu'est-ce qui caractérise l'ACR ? Sa priorité pour la révision. Ses membres proviennent en général du milieu de l'édition et occupent pour la plupart des postes de correcteurs d'épreuves, de réviseurs, de recherchistes ou encore de spécialistes en direction de projets, en réécriture ou en éditique. Cependant, les conférences, les ateliers de perfectionnement de même que les forums de discussion animés par des rédacteurs-réviseurs réputés n'ont pas

comme seul sujet le travail dans le milieu de l'édition. C'est pourquoi plusieurs membres de l'ACR travaillent dans d'autres champs d'activité.

Aucun examen d'agrément n'est obligatoire pour devenir membre de l'ACR. Tous sont admis, mais peuvent voter seulement les personnes qui ont effectué au moins 500 heures de travail rémunéré en rédaction-révision au cours de la dernière année.

Parmi les services offerts aux membres, on note la ligne d'assistance téléphonique. « J'ai déjà été recommandée à une entreprise grâce à ce service, signale M<sup>me</sup> Desforges. D'autres membres l'ont été également. Ce service reçoit de plus en plus de demandes, et les rédacteurs-réviseurs qui y sont inscrits ont de bonnes chances de recevoir des appels de clients potentiels. »

Les autres services ? La possibilité de figurer au *Répertoire des réviseurs de l'ACR*, lequel est expédié gratuitement à tous les éditeurs du Canada, à un grand nombre d'organismes gouvernementaux ainsi qu'à d'autres employeurs éventuels. Des régimes d'assurance sont aussi offerts. Les membres de la section Québec/Région de l'Atlantique ont la possibilité de discuter régulièrement avec d'autres rédacteurs-réviseurs grâce aux rencontres mensuelles organisées à Montréal.

Comment différencier l'ACR et la SQRP ? « Seuls les membres de la SQRP peuvent assister aux réunions, alors qu'à l'ACR, même un non-membre peut participer aux rencontres. Aucun examen n'est obligatoire à l'ACR. Enfin, la SQRP comporte plus de rédacteurs, l'ACR plus de réviseurs. Les deux associations ne sont donc pas rivales et peuvent très bien se compléter, considère M<sup>me</sup> Desforges. La section francophone de l'ACR est à bâtir. Elle existera vraiment si des francophones décident de l'aider à grandir. Comme l'ont fait Annik Jutras, ex-rédactrice en chef de notre bulletin de liaison, qui a

augmenté le contenu français du bulletin, et Lise St-André, responsable des adhésions, qui a déployé des efforts presque surhumains pour mieux faire connaître l'ACR. »

L'ACR reçoit un nombre croissant de francophones, et ce groupe est très actif, selon M<sup>me</sup> Desforges. Ainsi, elle est responsable d'un comité francophone qui se penchera bientôt sur un programme de perfectionnement professionnel. Une seule francophone faisait partie du conseil d'administration de l'ACR il y a trois ans : M<sup>me</sup> Desforges. L'année suivante, ils étaient trois. Depuis l'an dernier, cinq francophones siègent au conseil d'administration. « Nous sommes sur la pente montante », conclut fièrement Roseline Desforges.

### Québec, Canada et pourquoi pas États-Unis, France, Japon...

La Society for Technical Communication (STC), d'origine américaine, est la plus grande organisation de ce type. Elle regroupe plus de 25 000 professionnels de la communication technique répartis dans plus de 140 sections de par le monde. Tous ceux qui ont à fournir de l'information technique peuvent en faire partie : rédacteurs, traducteurs, éditeurs, illustreurs, graphistes, professeurs, étudiants, artistes, etc. Ils sont pour la plupart familiers avec le multimédia, la création de pages Web et de cédéroms, l'aide en ligne.

La STC a pour raison d'être la promotion et le progrès de la communication technique sous toutes ses formes. Pour rassembler ses membres, elle tient une conférence annuelle. En mai 2001, elle aura lieu à Chicago. Une des sections de la STC siège à Montréal. On y organise quatre à six rencontres par année. Le bulletin de liaison *Connections* assure le lien entre les membres. Bien qu'il soit possible d'y publier des articles en français, ce journal est à prédominance anglaise.

La STC est très active. Entre autres, elle organise des compétitions, des séminaires et des ateliers de perfectionnement. Elle accorde des subventions de recherche et des bourses d'études. Elle décerne une variété de prix, dont un pour le meilleur article de presse et un pour le meilleur article d'étudiant.

La STC n'offre pas de service de placement, mais donne de l'information dans son site Web sur les emplois disponibles un peu partout dans le monde. « Les candidats intéressés appellent eux-mêmes les compagnies », précise M<sup>me</sup> Alison Toms, ancienne présidente de la STC pour la région de Montréal. La section de Montréal a sa propre banque d'emplois. La liste des membres n'est pas publique, mais peut être achetée au bureau de la STC.

Les entreprises qui font partie de la STC agissent comme organismes de soutien. Elles l'appuient financièrement. Des compagnies telles que Hitachi Ltd., Boeing Company, Berlitz Translation Services en font partie.

La STC encourage la formation de groupes qui partagent des intérêts communs. Dix-sept groupes sont actuellement composés de communicateurs qui ont les mêmes expériences et les mêmes intérêts, souvent regroupés par la nature de leur travail. « Il y avait un groupe francophone il y a quelques années, mais il a été aboli étant donné le manque d'intérêt », relate M<sup>me</sup> Tom.

### À quand un ordre professionnel ?

Les associations de rédacteurs favorisent les échanges entre les membres de la profession, défendent leurs intérêts et veillent à promouvoir une rédaction de qualité. Si certaines peuvent garantir la compétence de leurs membres – en leur faisant passer un examen d'agrément, par exemple –, aucune n'a le pouvoir de réglementer l'exercice de

leur profession. Seuls les ordres professionnels ont ce droit octroyé par l'État.

En 2000, le Québec compte 44 ordres professionnels, dont l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec. Pourquoi ne pas créer l'Ordre des rédacteurs professionnels ?

« Il faudrait établir que les rédacteurs ont une activité qui expose le public à un risque réel de préjudice grave et qu'ils répondent aux critères de l'article 25 du *Code des professions* », avance M. Michel Sparer, secrétaire général et directeur des communications à l'Office des professions du Québec, et lui-même rédacteur. Quels sont ces critères ? Les connaissances requises pour exercer les activités ; le degré d'autonomie dont jouissent les membres ; le caractère personnel des rapports entre ces personnes et celles recourant à leurs services ; la gravité du préjudice ou des dommages qui pourraient être subis ; le caractère confidentiel des renseignements. « Les rédacteurs doivent se poser la question suivante : sommes-nous dangereux pour le public ? Car il s'agit bien là de la raison d'être d'un ordre professionnel : assurer la protection du public », déclare M. Sparer.

Pourquoi alors les traducteurs, terminologues et interprètes ont-ils leur ordre ? « Parce qu'ils ont souvent à travailler sous le sceau de la confidentialité. Par exemple, un médecin ou une avocate qui fait traduire un document confidentiel dans une langue étrangère doit non seulement avoir la garantie de l'intégrité et de la compétence du traducteur mais aussi l'assurance que le secret professionnel sera respecté. En outre, n'étant pas elle-même traductrice, cette personne ne peut juger de la qualité du travail du traducteur. Aussi celui-ci est-il entièrement responsable de son travail, alors que celui du rédacteur est souvent placé sous la responsabilité d'une autre personne », explique M. Sparer.

Pourtant, bien des rédacteurs ont à assumer ces mêmes responsabilités. De plus, tout comme les traducteurs, terminologues ou interprètes, les rédacteurs à qui on confie le mandat de rédiger ou de réviser un document sont liés par le secret professionnel.

M<sup>me</sup> Vien, membre de l'ASL, croit que l'existence d'un ordre donnerait de la crédibilité à la profession.

Les associations ont leurs limites. Elles ne peuvent exercer un rôle de contrôle et de surveillance auprès de leurs membres ni en regard de la profession. Elles offrent cependant des avantages intéressants à leurs membres : celui de se regrouper, de se faire connaître et de faire connaître la nécessité de la profession ; celui de se perfectionner et de jouir de services conçus pour eux. Le rédacteur professionnel n'est pas seul : une association est présente tout près de lui.

#### Coordonnées et renseignements utiles

Association des spécialistes de la langue (ASL)  
Saguenay–Lac-Saint-Jean  
Office de la langue française Saguenay–Lac-Saint-Jean  
227, rue Racine Est, bureau 4.10  
Chicoutimi (Québec) G7H 7B4  
Téléphone : (418) 698-3772  
Télécopie : (418) 698-3522

Regroupement des spécialistes de la langue de l'Abitibi-Témiscamingue (RSLAT)  
Site Web : <http://www3.sympatico.ca/fol-ecrit/rslat.html>

Société québécoise de la rédaction professionnelle (SQRP)  
C. P. 126, succursale Roxboro  
Roxboro (Québec) H8Y 3E8  
Téléphone et télécopie : (514) 990-0430  
Courriel : [info@sqrp.org](mailto:info@sqrp.org)  
Site Web : <http://www.sqrp.org/>

Examen : 35 \$  
Cotisation annuelle : 75 \$

Association canadienne des réviseurs (ACR)  
Permanence nationale  
502-27 Carlton Street  
Toronto (Ontario) M5B 1L2  
Téléphone : (416) 975-1379  
Télécopie : (416) 975-1637  
Courriel : [acr@web.net](mailto:acr@web.net)  
Site Web : <http://www.editors.ca/>

ACR Québec/Région de l'Atlantique  
C. P. 696, succursale Place-du-Parc  
Montréal (Québec) H2W 2P3  
Téléphone : (514) 990-0972  
Courriel : [rdesforges.celec@sympatico.ca](mailto:rdesforges.celec@sympatico.ca)  
Site Web : <http://www.editors.ca/qac/qac.htm>

Cotisation annuelle : 140 \$, membre ; 95 \$, étudiant

Society for Technical Communication (STC)  
901 North Stuart Street, Suite 904  
Arlington, Virginia 22203-1822  
Téléphone : (703) 522-4114  
Télécopie : (703) 522-2075  
Courriel : [stc@stc-va.org](mailto:stc@stc-va.org)  
Site Web : <http://www.stc.org/>

Cotisation annuelle : 125 \$, membre ; 45 \$, étudiant

